

Nom de l'établissement : CENTRE D'HÉBERGEMENT ET DE SOINS DE LONGUE DURÉE MARGUERITE-ROCHELEAU INC.

Nom de l'installation visitée : CHSLD MARGUERITE-ROCHELEAU

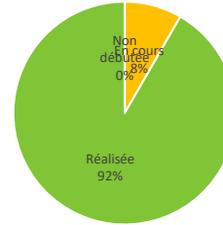
Région : Montérégie

Date de la visite : 25 novembre 2021

Date de transmission au MSSS : 20 mai 2022

Reddition de comptes : 26 novembre 2023

État d'avancement



Non débutée En cours Réalisée

	Non débutée	En cours	Réalisée	
L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À UNE GOUVERNANCE VISANT L'AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ DES SOINS ET DES SERVICES	0	0	0	0
L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ	0	0	5	5
LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE	0	1	6	7
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>11</b>	<b>0</b>

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Reddition de comptes au		
		25 août 2022			25 novembre 2022			26 novembre 2023		
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée

Partie 2 : L'INSTALLATION S'ENGAGE À OFFRIR DES SOINS ET DES SERVICES DE QUALITÉ

1	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin de nommer un préposé aux bénéficiaires comme intervenant accompagnateur pour chaque résident.	2022-05-31		X			X				X
2	Le MSSS recommande à l'établissement de poursuivre son engagement afin d'informer systématiquement le comité des usagers lors d'une nouvelle admission.	31-05-2022			X			X			X
3	Le MSSS recommande à l'établissement de prendre les moyens nécessaires pour favoriser l'expression du point de vue des résidents et de leurs proches sur la qualité du milieu de vie.	2022-06-01			X			X			X

Recommandations	Échéancier	Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			Reddition de comptes au			
		25 août 2022			25 novembre 2022			26 novembre 2023			
		Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée	
4	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que l'aménagement des espaces communs permette aux résidents et à leurs proches de se sentir comme à la maison.	2022-09-01	X				X				X
5	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que les lieux soient bien entretenus et que les produits dangereux soient rangés de façon sécuritaire.	2022-05-31		X			X				X
<b>Partie 3 : LE RÉSIDENT REÇOIT LES SOINS ET LES SERVICES DANS UN ENVIRONNEMENT SOCIAL ET PHYSIQUE PROPICE AU MAINTIEN DE SON IDENTITÉ ET DE SON BIEN-ÊTRE</b>											
6	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de réaliser une activité post-admission pour valider la compréhension des renseignements transmis aux résidents et à leurs proches, lors de l'accueil.	2022-05-31			X			X			X
7	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que : • les interventions en soins palliatifs et de fin de vie se déroulent en interdisciplinarité en incluant les proches; • les plans de travail des préposés aux bénéficiaires soient élaborés selon les besoins spécifiques des résidents.	2022-06-30		X			X		X		
8	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin de s'assurer que le personnel : • réponde promptement aux besoins et aux demandes des résidents; • adopte une approche plus chaleureuse envers les résidents et leurs proches.	2022-03-31			X			X			X
9	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : • le personnel encourage les résidents qui ont besoin de stimulation pour s'alimenter; • la température de la nourriture soit adéquate.	2022-05-31			X			X			X
10	Le MSSS recommande à l'installation de prendre les moyens nécessaires afin que : • les résidents soient informés du menu du jour par de l'information verbale; • le personnel puisse assurer suffisamment de vigilance envers l'ensemble des résidents.	2022-05-31			X			X			X
11	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que le positionnement du personnel soit adéquat lors des repas.	2022-05-31			X			X			X
12	Le MSSS recommande à l'installation de poursuivre son engagement afin que : • les activités individuelles soient planifiées en fonction des préférences et des capacités des résidents; • la programmation des activités soit présentée sur sept jours; • les activités sociales, occupationnelles et de loisirs soient réalisées avec la participation de différents membres du personnel.	2022-03-31			X			X			X